Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 029-212900674-20240222-246_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

246/20

CD/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Christiane DUGAY, Éric LE SCANFF, Édouard TROLES, Chantal COLLÉOU, Hervé TILLY, Sonia FLOCH, Cyrielle MOY, Annick LE GALL, Paul UGUEN, Rémy LE MEUR, Françoise NORMAND
Absents : Éric CLOAREC, Jean-Hervé GOARNISSON, Florent LE HERVÉ, Laurence LE ROY-TASSEL
Procurations : Éric CLOAREC donne pouvoir à Chantal COLLÉOU, Jean-Hervé GOARNISSON donne pouvoir à Christiane DUGAY
Secrétaire de séance : Sonia FLOCH

Objet : Comité des Fêtes : participation aux marchés animés 2023

Madame Cyrielle MOY, Présidente du Comité des Fêtes, ne prend part ni aux débats ni au vote et sort de la salle.
Madame Sonia FLOCH, est désignée secrétaire de séance.

Madame La première Adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal les montants de subventions versés en 2021 et 2022 au Comité des Fêtes et propose la participation de la commune pour l'année 2023 au titre des marchés animés, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2021	**2022**	**2023**
Comité des fêtes (Marchés animés)	4 655 € (1€ versé par la commune pour 1€ versé par les commerçants et artisans)	5 050 € (1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans)	**5 200 €** (1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans)
Comité des fêtes (Estivale Bretonne)	1 956,10 €	1 994,75 €	/ /

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 029-212900674-20240222-246_20-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de la participation pour l'année 2023 de la commune à l'organisation des marchés animés par le Comité des Fêtes de Guerlesquin sur la base des modalités suivantes : 1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans, soit un montant de 5 200 €.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire empêché,
L'Adjointe déléguée,

MAIRIE DE GUERLESQUIN
29 (Finistère)

Christiane DUGAY

La secrétaire de séance,

Sonia FLOCH